

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 18 JUIN 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS		
EN EXERCICE	PRESENTS ET REPRESENTES	QUI ONT PRIS PART AU VOTE
10	10	10

VOTE A L'UNANIMITE		
Pour : 10	Contre : 00	Abstention : 00

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture de la Mayenne

Le 21/06/2024 et publication le 24/06/2024

L'an 2024, le 18 juin, le Conseil Municipal de la Commune d'ASSE LE BERENGER s'est réuni à la salle de Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. François LEROUX, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 11 juin 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie, le 11 juin 2024.

Présents : AUBIN Jean-Pierre, CHEVAUCHEE Tanguy, FORVEILLE Séverine, GAUTHEUR Jacky, LEROUX François, MOUTON Joëlle, PROVOST Olivier, RENARD Nadège

Représentés : COLLET Claire représentée par Séverine FORVEILLE, JULIEN Alexandre représenté par Jacky GAUTHEUR

Excusé :

Absent :

A été nommé secrétaire : Tanguy CHEVAUCHEE

### D2024-021 : Validation de la poursuite de la Convention Territoriale Globale pour l'année 2024

Monsieur le Maire fait lecture du document reçu de Madame FORET-VETTIER de la CAF.

L'engagement de la commune dans la démarche de Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'allocation familiale du 1er janvier 2024 au 31/12/2024 et avec l'ensemble des communes du territoire des COEVRONS implique de prendre acte de la reconduction du plan d'action et du principe de financement de la CTG ("bonus territoire" inscrit dans les conventions d'objectifs et de gestion pour tous les équipements soutenus financièrement")

**Après avoir délibéré,**

**Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le maire à signer la Convention Territoriale Globale ainsi que toutes pièces et actes utiles pour l'année 2024.**

Pour extrait certifié conforme au registre,  
Le Maire, François LEROUX

